



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le vendredi 28 novembre 1997 — N° 140**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**28 novembre 1997**

---

**28 novembre 1997**

---

**Le vendredi 28 novembre 1997**

**N° 140**

La séance est ouverte à 10 h 02.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Ménard, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 181 Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité des droits personnels et réels mobiliers et à la constitution d'hypothèques mobilières sans dépossession.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 179 Loi modifiant de nouveau la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi

**28 novembre 1997**

---

suivant :

n° 183 Loi concernant le budget de la Ville de Montréal.

La motion est adoptée.

### **Dépôts de documents**

Mme Marois, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel du ministère de l'Éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.  
(Dépôt n° 1315-971128)

Les états financiers, incluant les états de traitement et les rapports sur la performance et les perspectives de développement, de l'Université de Montréal (en trois volumes) pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1997.  
(Dépôt n° 1316-971128)

\_\_\_\_\_

Mme Harel, ministre de l'Emploi et de la Solidarité et ministre responsable de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel du Secrétariat à la condition féminine, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.  
(Dépôt n° 1317-971128)

Le rapport annuel du ministère de la Sécurité du revenu, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.  
(Dépôt n° 1318-971128)

\_\_\_\_\_

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.  
(Dépôt n° 1319-971128)

**28 novembre 1997**

---

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le rapport annuel 1996-1997 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine soit déferé à la Commission des affaires sociales pour étude;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Cette motion est adoptée.

---

M. Bélanger, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Sécurité publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 1320-971128)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 25 et 27 novembre 1997, a étudié en détail le projet de loi :

n° 160 Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports et d'autres dispositions législatives —  
Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1321-971128)

#### **Dépôt de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Fournier (Châteauguay) dépose :

**28 novembre 1997**

---

L'extrait d'une pétition, signée par 1 598 citoyennes et citoyens du comté de Châteauguay et 28 dirigeantes et dirigeants d'organismes dudit comté, concernant le Foyer de Châteauguay et la Maison Christ-Roi.

(Dépôt n° 1322-971128)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Votes reportés**

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 27 novembre 1997 sur la motion de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 173, Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales et modifiant la Loi sur la fiscalité municipale.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 167 en annexe)

Pour: **65**    Contre: **34**    Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 173 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi n° 173 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

### **Motions sans préavis**

M. Kieffer (Groulx) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 30e anniversaire de la mort de Lionel Groulx, cet historien qui a contribué à l'évolution de la conscience nationale du Québec et rappelle du même coup, le 60e anniversaire de son affirmation célèbre : « Notre État français, nous l'aurons ».

**28 novembre 1997**

---

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée mondiale du SIDA ayant pour thème, cette année, « Les enfants dans un monde marqué par le SIDA ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'éducation, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 166, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives.

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Adoption*

M. Bélanger, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 174, Loi modifiant la Loi sur les explosifs, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 174 est adopté.

**28 novembre 1997**

---

### **Motions du gouvernement**

Mme Marois, ministre de l'Éducation, au nom de M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'éducation procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi n° 180, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives, les 4 et 5 décembre 1997, et, qu'à cette fin, entende les groupes suivants :

- Association des cadres scolaires du Québec;
- Association des directeurs d'école de Montréal conjointement avec l'Association québécoise du personnel de direction des écoles et la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement;
- Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec;
- Association des services de garde en milieu scolaire;
- Association provinciale des enseignantes et enseignants protestants du Québec;
- Association québécoise des commissions scolaires;
- Centrale de l'enseignement du Québec;
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- Confédération des syndicats nationaux;
- Fédération des comités de parents de la province de Québec;
- Fédération des commissions scolaires du Québec;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la ministre de l'Éducation soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

**28 novembre 1997**

---

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : cinq minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et cinq minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions ne seront pas limitées.

Suit le débat sur la motion de Mme Marois au nom du leader du gouvernement.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 146 du Règlement, M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la motion en discussion soit amendée par l'ajout dans la liste des groupes, de l'organisme suivant :

-Office des personnes handicapées

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE la Commission de l'éducation procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi n° 180, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives, les 4 et 5 décembre 1997, et, qu'à cette fin, entende les groupes suivants :

- Association des cadres scolaires du Québec;
- Association des directeurs d'école de Montréal conjointement avec l'Association québécoise du personnel de direction des écoles et la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement;
- Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec;
- Association des services de garde en milieu scolaire;
- Association provinciale des enseignantes et enseignants protestants du Québec;
- Association québécoise des commissions scolaires;
- Centrale de l'enseignement du Québec;
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- Confédération des syndicats nationaux;
- Fédération des comités de parents de la province de Québec;

-Fédération des commissions scolaires du Québec;

- Office des personnes handicapées;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et

**28 novembre 1997**

---

l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la ministre de l'Éducation soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Le débat terminé, M. Pinard, vice-président, met aux voix l'amendement de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement.

L'amendement est adopté.

Puis, M. Pinard met aux voix la motion de Mme Marois au nom du leader du gouvernement, telle qu'amendée par le vote précédent.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 161, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

---

À 13 h 00, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 03.

---

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 161, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les

**28 novembre 1997**

---

impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Jolivet, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

À 17 h 15, sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au 2 décembre 1997, à 10 heures.

---

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 28 novembre 1997, à 14 h 07, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Brouillet, vice-président de l'Assemblée nationale, de Mme Papineau (Prévost) et de M. Duguay (Duplessis), les représentants du premier ministre, de M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Louis Lebel, Administrateur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 174      Loi modifiant la Loi sur les explosifs

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

#### **Votes par appel nominal**

Sur la motion de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, proposant l'adoption du

28 novembre 1997

---

principe du projet de loi n° 173, Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales et modifiant la Loi sur la fiscalité municipale.

(Vote n° 167)

**POUR - 65**

Baril ( <i>Arthabaska</i> )	Campeau Caron	Jutras Kieffer	Morin ( <i>Nicolet-Yamaska</i> )
Baril ( <i>Berthier</i> )	Charest Chevrette	Lachance Landry	Papineau Paquin
Beaudoin	Cliche	( <i>Bonaventure</i> )	Paré
Beaulne	Côté	Landry ( <i>Verchères</i> )	Payne Pelletier
Beaumier	Désilets	Laprise	Perreault
Bégin	Deslières	Laurin	Rioux
Bélanger ( <i>Anjou</i> )	Dion Dionne-Marsolais	Leduc	Robert
Bertrand ( <i>Charlevoix</i> )	Doyer Duguay	Léger Lelièvre	Rochon Saint-André
Blais	Facal	Léonard	Signori
Boisclair	Gagnon	Létourneau	Simard
Bouchard	Garon	Malavoy	( <i>Richelieu</i> )
Boucher	Gaulin	Marois	Trudel
Boulerice	Gendron	Ménard	Vermette
Brassard	Harel	Morin	
Brien	Jolivet	( <i>Dubuc</i> )	

**CONTRE - 34**

Beaudet	Chenail	Frulla	Maciocia
Béchar	Cherry	Gobé	MacMillan
Bélanger ( <i>Mégantic-Compton</i> )	Copeman	Houda-Pepin	Middlemiss
Bergman	Cusano	Kelley	
Bissonnet	Delisle	Lamquin-Ethier	
Bordeleau	Dumont	Leblanc	
Chalifoux	Filion	Lefebvre	
	Fournier	LeSage	

**28 novembre 1997**

---

Mulcair  
Ouimet  
Paradis

Parent  
Poulin  
Sirros

Vaive  
Williams

**ABSTENTION - 0**

**Erreur ! Argument de commutateur inconnu.**